

REPUBLIQUE FRANCAISE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
PLACE DU THEATRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON
ARRETE N° 096-A-2021

**PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF**



LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19, L.153-21 et suivants, et R.153-8,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants,
Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,
Vu la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,
Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes
Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 septembre 2009 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2021 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021 approuvant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'Agglomération
Vu l'arrêté n°093-A-2021 du 12 juillet 2021 portant délégation de Monsieur Thierry GANACHAUD,
Vu la décision n° E21000100/85 en date du 15 juillet 2021 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nantes, désignant Monsieur Jacques DUTOUR, en qualité de commissaire enquêteur,
Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MOUILLERON LE CAPTIF, dont le projet a été arrêté en conseil municipal du 22 mars 2021, pour une durée de 31 jours du 23 août 2021 8h30 au 22 septembre 2021 18h inclus.

Article 2 :

Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Article 3 :

Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de MOUILLERON LE CAPTIF pendant 31 jours consécutifs aux heures d'ouverture habituelles de la mairie, Hôtel de Ville 8 rue de la Gillonnière, siège de l'enquête, du 23 août à 8h30 au 22 septembre 2021 à 18h inclus, soit :

- lundi, mercredi, vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00
- mardi, jeudi : 8h30 - 12h30

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie de MOUILLERON LE CAPTIF pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation du dossier d'enquête en ligne.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU
Mairie de MOUILLERON LE CAPTIF
Hôtel de Ville
8 rue de la Gillonnière
85000 MOUILLERON LE CAPTIF**

ou par mail, à l'adresse mail suivante : revision.plu@mairie-mouilleronlecaptif.fr, en spécifiant «enquête publique» en objet du message.

La date limite de réception des courriers et mails est également fixée au 22 septembre 2021 à 18h. Ceux-ci complèteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Article 4 :

L'intégralité du dossier soumis à l'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la commune <http://www.mairie-mouilleronlecaptif.fr>

Les observations reçues par voie électronique seront également consultables sur ce même site dans les meilleurs délais.

Article 5 :

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Lundi	23	Août	2021	8h30 – 12h30	En mairie
Samedi	4	Septembre	2021	9h00 – 12h00	En mairie
Vendredi	10	Septembre	2021	14h00 – 18h00	En mairie
Mercredi	22	Septembre	2021	15h00 – 18h00	En mairie

Les modalités de l'enquête publique pourront évoluer en fonction de la situation sanitaire, consulter le site Internet de la commune régulièrement.

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis.

Article 7 :

Le projet de révision du PLU de la commune de Mouilleron Le Captif pourra être approuvé par le Bureau Communautaire éventuellement modifié en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées, des conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que de l'avis du Conseil Municipal de la commune de Mouilleron Le Captif.

Article 8 :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Maire de Mouilleron Le Captif, au Préfet du département de VENDÉE et au Président du Tribunal administratif de NANTES. Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie de Mouilleron Le Captif aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la commune.

Article 9 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux habilités à recevoir les annonces légales.

Cet avis sera affiché notamment aux services techniques 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, à la mairie de Mouilleron Le Captif, aux entrées des principales voies d'accès à la commune et aux lieux concernés par l'enquête et publié par tout autre procédé en usage sur la commune de Mouilleron Le Captif (panneaux lumineux, page Facebook, site Internet de la commune). Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

L'arrêté et le dossier d'enquête publique seront mis en ligne sur le site Internet de la commune de Mouilleron Le Captif et téléchargeables à l'ouverture de l'enquête.

Article 10 :

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Monsieur le Maire de MOUILLERON LE CAPTIF, au 02 51 31 10 50 ou auprès de Madame Coralie DESNOUES, Responsable du service urbanisme, au 02 51 31 10 55.

Article 11 :

Copie du présent arrêté sera adressée :

- ✓ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur Jacques DUTOUR, commissaire enquêteur
- ✓ à Monsieur le Maire de MOUILLERON LE CAPTIF
- ✓ aux personnes publiques associées.

Fait à La Roche-sur-Yon Agglomération, le 20 juillet 2021

Thierry GANACHAUD

6^{ème} Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme

